Texte 1.

Les livrets de compétences : nouveaux outils pour l'évaluation des acquis. Rapport de l'Inspection générale de l'éducation nationale n° 2007-048 de juin 2007

POURQUOI POSER LA QUESTION DE L'EVALUATION DES ACQUIS EN TERME DE COMPETENCES ?

La décennie qui vient de s'écouler a en effet été fortement marquée par « l'irrésistible ascension » de la notion de compétences dans le champ de l'éducation et de la formation.

La publication de la Charte des programmes, le 13/11/1991, unifie l'organisation de la conception des programmes disciplinaires et officialise l'usage préférentiel des deux notions de connaissance et compétences :

- « Le programme énonce les contenus disciplinaires en termes de connaissance et de compétences à acquérir :
 - Connaissances, c'est dire notions et concepts ainsi que savoir-faire propres à la discipline pour certains niveaux.
 - Compétences terminales visées en fin d'année, dans la perspective de fin de cycle ou de fin de formation : le programme détermine chaque fois le niveau de compétence visé, en donnant une liste des tâches que les élèves devront être capables d'accomplir ».

Si ce terme connaît un tel succès, c'est qu'au-delà d'un certain effet de mode, il cristallise le souci de dépasser les modes usuels de formation, en particulier ceux qui visent uniquement à la transmission des savoirs institutionnalisés. La reconnaissance de ce concept est également liée à l'influence des champs universitaires de recherche, sociologie des organisations, analyse du travail et ergonomie notamment, qui en faisaient déjà usage et qui, en s'emparant du territoire de l'éducation comme objet d'étude, ont évidemment transporté les usages notionnels.

De fait, sous l'impulsion des grandes orientations stratégiques en matière d'éducation, prises dans une majorité de pays, la déclinaison des standards nationaux et des curricula en termes de compétences se met en place pratiquement partout, à des rythmes cependant variés et suivant des modalités différentes.

Dans des registres différents, deux raisons essentielles à ce mouvement, qui apparaît comme inexorable, se dessinent ; raisons que nous allons explorer tour à tour.

LA NECESSAIRE ADAPTATION DES SYSTEMES DE FORMATION AUX CARACTERISTIQUES DU MONDE D'AUJOURD'HUI ET A CELUI DE DEMAIN

Les missions traditionnelles de l'école restent fondamentalement au cœur du système de formation : transmettre la culture et les valeurs communes de notre république, forger une conception humaniste de notre société, permettre à chaque jeune de trouver sa place et de sentir partie prenante du monde dans lequel il vit. La pérennité de ces conceptions ne saurait masquer cependant les profondes et rapides mutations du contexte économique social, politique dans lequel l'école est immergée et auquel, d'une manière ou d'une autre, elle doit préparer le futur adulte qu'elle forme.

L'explosion des connaissances, l'évolution des moyens d'action sur le proche environnement de l'être humain, le développement grandissant des technologies de l'information et de la communication, entraînent de fait une « mondialisation » des activités humaines. La société qui se dessine est marquée par l'incertain et le mouvant, par une complexité grandissante de l'environnement immédiat de chaque travailleur, du fait de l'interdépendance accrue des missions et du partage d'informations. Dans cette société en perpétuelle mutation, il convient donc de s'adapter graduellement aux nouvelles conditions, de développer des capacités de réactivité aux changements technologique, économiques, de s'approprier les savoirs nécessaires pour résoudre les nouveaux problèmes qui se présenteront dans la vie professionnelle, citoyenne et privée, tout en faisant preuve de maîtrise sur ces évolutions et de compréhension critique du monde qui se construit (dans ses aspects sociétaux, économiques, politiques).

Ainsi s'exprime le Parlement Européen et le Conseil de l'Union européenne, dans leurs recommandations adoptées le 18 décembre 2006 ; recommandations sur lesquelles s'appuie explicitement le socle commun de connaissances et de compétences :

« Elles (les compétences clés) sont particulièrement nécessaires à l'épanouissement et au développement personnels des individus, à leur inclusion sociale, à la citoyenneté active et à l'emploi.

Les compétences clés sont essentielles dans une société fondée sur la connaissance et garantissent davantage de souplesse de la main d'œuvre. La flexibilité de celle-ci lui permet de s'adapter plus rapidement à l'évolution constante du monde caractérisé par une plus grande interconnexion.

Elles constituent également un facteur essentiel d'innovation, de productivité et de compétitivité, et contribuent à la motivation et à la satisfaction des travailleurs, ainsi qu'à la qualité du travail ».